

"Rien n'est changé en Vendée en ce qui concerne les églises et les célébrants de la forme extraordinaire"

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Église en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 24 juillet 2021

Communiqué de Mgr **Jacolin**, évêque de Luçon :

Chers frères et sœurs,

Le Motu Proprio « Traditionis custodes », publié ce vendredi 16 juillet par le Pape **François**, a suscité chez certains fidèles des inquiétudes compréhensibles.

Je sais que la plupart de ceux qui fréquentent la forme extraordinaire du rite romain dans notre diocèse ne remettent pas en cause le Concile Vatican II et qu'ils tiennent à vivre en communion avec toute l'Église catholique sous la conduite du Pape.

Pour l'instant, rien n'est changé en Vendée en ce qui concerne les églises et les célébrants de la forme extraordinaire.

À la rentrée pastorale, comme le demande le pape François dans son motu proprio, je nommerai un prêtre qui sera mon délégué concernant la forme extraordinaire du rite romain.

Je demande aux fidèles attachés à la forme extraordinaire d'accueillir dans un esprit de foi et avec une obéissance éclairée les raisons qui ont amené notre Pape à promulguer son motu proprio.

Confions-nous les uns et les autres à la prière de la Vierge Marie, Mère de l'Église et gardienne de son unité en son Fils, notre Seigneur Jésus-Christ.

À Luçon, le 19 juillet 2021.

+ François JACOLIN

Évêque de Luçon